

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE REGIME 1**DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION**

1. La présente proposition émane du Directeur de l'Institut pour la **COMMUNAUTE FRANCAISE** et se rapporte à l'établissement suivant:

IEPS COLFONTAINE

60 rue Clemenceau

7340 Colfontaine (Wasmes)

Matricule : 5432002

Téléphone : 065/672688

Date: 07 juin 1995

Signature du chef d'établissement,

Le Directeur,
Pierre VERSCHEURE

2. Transmis en date du par le réseau **COMMUNAUTE FRANCAISE**.

3. Intitulé de l'unité de formation:

Traitement de problèmes techniques de conditionnement d'air.

Code: 28 43 02 U 31 E1

4. Finalités de l'U.F.: repris en annexe 1 de 1 page.
5. Capacités préalables requises: repris en annexe 2 de 1 page.
6. Classement de l'U.F.:
Enseignement supérieur de type court.
Catégorie: technique.
7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement: repris en annexe 3 de 1 page.
8. Programme du cours: repris en annexe 4 de 1 page(s).
9. Fixation des capacités terminales: repris en annexe 5 de 1 page(s).
10. Chargé(s) de cours: repris en annexe 6 de 1 page(s).

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation:	284302 V31 E1
-------------------------------	---------------

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Traitement des problèmes techniques de conditionnement d'air	CT	E	60
2. Part d'autonomie			0
Total des périodes :			60 ✓

12.

a) Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique annexe(s) éventuelle(s)

*Remarques en annexe.
AVIS FAVORABLE*

[Signature]
22/09/95

Gilbert SERVAIS
Inspecteur Enseignement
de Promotion Sociale
Rue de Noville, 44
4347 Fexhe-le-Haut-Clocher

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: 11 SEP. 1995

Signature: *[Signature]*
J. Meunier
Administrateur Pédagogique

FINALITÉS

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de Promotion sociale, les cours de l'unité de formation doivent :

- a. contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social ;
- b; initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture ;
- c. permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil d'information culturelle ;
- d. être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

Finalités particulières

A la fin de l'unité de formation, l'apprenant doit être capable de concevoir, de calculer, de dimensionner, de sélectionner et de représenter tous les éléments constitutifs d'une installation en utilisant notamment l'outil informatique, en tenant compte des contraintes environnementales et en établissant un rapport technique.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'étudiant doit être capable de:

- dimensionner une installation de conditionnement d'air simple, domestique ou industrielle comprenant au moins du chauffage, de la réfrigération et le contrôle de l'humidité
- proposer une solution plausible et cohérente d'un problème technique des domaines du chauffage et du froid en tirant parti de logiciels spécifiques
- faire un examen critique
- produire un petit rapport technique dans les domaines du chauffage et du froid

Est admissible l'étudiant porteur des attestations de réussite des formations de niveau enseignement supérieur de type court:

- techniques de conditionnement de l'air
- introduction à l'utilisation de l'outil informatique dans les techniques du chauffage, du froid, du conditionnement de l'air et de l'environnement
- conception et rédaction d'un rapport technique

**RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES
POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES ET LE REGROUPEMENT**

Pas de recommandations particulières.

PROGRAMME DES COURS

A l'issue de l'unité de formation l'étudiant sera capable, à l'occasion d'exercices dirigés proposés à partir de cas concrets, de:

- maîtriser la législation en vigueur
- connaître de manière approfondie les différentes techniques du conditionnement d'air
- calculer une installation ou une partie d'installation

Pour atteindre ces savoir-faire, l'étudiant sera amené à maîtriser les savoirs et savoir-faire relatifs aux points du programme suivant:

- analyser et critiquer les solutions proposées
- proposer des solutions alternatives

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant sera capable au départ d'un cahier des charges donné, de réaliser l'étude d'une installation de conditionnement d'air simple en recourant à l'outil informatique et d'établir un rapport écrit.

Ces capacités seront maîtrisées intégralement

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un expert reconnu de notoriété publique comme présentant les compétences requises dans le domaine des techniques du conditionnement de l'air ou un enseignant.